

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Assemblée plénière du Conseil régional**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Lundi 28 juin 2010**

Réunis aujourd'hui en Assemblée plénière, sous la présidence de Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les élus régionaux ont approuvé un certain nombre de rapports dont :

. **Concernant l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

▶▶ **Rapport n° 43** - Les 15 et 16 juin derniers, la région a subi de graves intempéries qui ont entraîné des inondations aux conséquences dramatiques dans le Var. A ce jour, de nombreuses personnes ont trouvé la mort et d'autres sont encore portées disparues. Dans cette épreuve, les élus régionaux ont décidé **de mobiliser 3 M€ qui seront utilisés dans le cadre des différents dispositifs régionaux pour venir en aide aux sinistrés et faire face aux toutes premières urgences**. Ces dispositifs régionaux encadreront :

- la réalisation des travaux d'urgence afin de permettre aux sinistrés de retrouver des conditions de vie et de sécurité normales.
- l'accompagnement des jeunes, des formateurs et des employeurs afin d'aborder la rentrée dans les meilleures conditions.
- les aides auprès des entreprises, des agriculteurs, des hôteliers, des acteurs des espaces naturels, de la mer et des milieux aquatiques, interviendront au travers de dispositifs existants et en lien avec les chambres consulaires.
- le secteur du tourisme est également touché et plusieurs types d'aides seront proposés en fonction de la situation des structures touristiques, notamment des campings.

▶▶ **Rapport n° 1** - Depuis quelques mois, la France connaît des mutations sans précédent qui déstabilisent les fondements institutionnels et financiers des collectivités, en particulier des Régions. La réforme territoriale, qui fait suite à la Révision Générale des Politiques Publiques, entraîne une transformation radicale de l'organisation des services publics contraires aux besoins de services de proximité. La réforme fiscale remet en cause l'autonomie financière des collectivités et la récente décision du gouvernement de geler ses dotations diminuent considérablement les ressources régionales, **une perte qui s'évalue pour Provence-Alpes-Côte d'Azur à 66 M€ sur trois ans et 170 millions sur 5 ans**.

**Au regard du désengagement progressif de l'Etat et de la non compensation financière, la Région a donc décidé aujourd'hui de se recentrer sur les priorités de sa nouvelle mandature et de prendre des dispositions nécessaires pour retrouver des conditions d'équilibre budgétaire.**

**Elle gèlera ainsi à son tour les engagements financiers à proportion des gels de crédits de l'Etat, soit 66 M€, afin de garantir les engagements sur les projets de solidarité et de proximité dont la population régionale a besoin en cette période de crise. Les habitants, les entreprises, les associations et les territoires ne subiront pas ce choix. Il ne s'agit pas d'un plan de rigueur régional mais de geler les crédits de la Région sur des actions portées par l'Etat.**

Afin d'exercer ses compétences pleines et entières, la Région a également décidé de mettre en place un nouveau cadre stratégique de gouvernance Etat-Région, construit sur les priorités régionales et donnant toute sa place au dialogue et à la négociation entre les partenaires. Ainsi hors contrat de projets Etat/Région et programmes européens, la Région n'apportera plus de cofinancements aux projets relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et de ses établissements.

▶▶ **Rapport n° 2 - La Région a accepté le transfert, à titre expérimental, de l'organisation et du financement de la formation professionnelle des personnes incarcérées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, jusqu'alors à la charge de l'Administration Pénitentiaire.** Cette décision réaffirme la volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'offrir à tous les citoyens présents sur son territoire un accès à l'ensemble des dispositifs de formation existants, quelle que soit leur situation et leur condition.

Cette expérimentation, prévue pour une durée maximale de trois ans, se justifie par :

- la compétence de droit commun des Régions en matière de formation professionnelle,
- les lois de décentralisation, qui confèrent aux Régions un rôle majeur en termes de programmation et de mise en cohérence des filières et voies de formation existantes,
- la politique de proximité que constituent le pilotage et la gestion des actions de formation professionnelle des personnes détenues,
- le partenariat mis en place par la Région avec les trois composantes de la Justice et formalisé par une convention triennale **unique en France**.

▶▶ **Rapport n° 42 - Confrontée à une grave crise avec l'obligation de faire face à des pressions toujours plus fortes, l'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur a besoin d'être encore mieux reconnue, défendue, encouragée, notamment du point de vue de ses spécificités méditerranéennes. C'est pourquoi la Région a décidé de s'inscrire dès aujourd'hui dans les débats et les travaux lancés par le Commissaire de l'agriculture pour l'élaboration de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC). Les élus régionaux ont ainsi acté les premiers grands principes du positionnement de la Région et adopté une déclaration** qui souligne notamment la nécessité de :

- réaffirmer le rôle de l'agriculture en tant qu'activité économique productrice de biens circulant dans un espace économique cohérent,
- mettre en place des orientations stratégiques environnementales communes qui fixent des objectifs communs de lutte contre le changement climatique, de gestion de l'eau, de préservation de la biodiversité et de maîtrise de la demande en énergie. La nouvelle PAC doit intégrer les défis climatiques et énergétiques tant en termes d'atténuation des émissions des systèmes agricoles que d'adaptation en reconnaissant et en valorisant les modèles de production respectueux de l'environnement et les mutations des pratiques,
- valoriser l'ensemble des territoires en instaurant un cadre commun et équitable, afin de limiter les risques d'intensification de l'agriculture sur les terres arables les plus fertiles et de désertification des territoires plus pauvres,

- dessiner une nouvelle PAC plus cohérente aux frontières de l'Union européenne dotée d'une politique exportatrice qui ne fragilise pas la sécurité alimentaire des pays du Sud,
- garantir à l'ensemble des producteurs un revenu plus juste et plus équitable,
- disposer d'instruments de régulation du marché et d'intervention en cas de crises structurelles,
- réaffirmer le rôle des Régions, le niveau régional demeurant le mieux adapté pour garantir une bonne adéquation entre les objectifs généraux de la PAC et les mesures mises en œuvre au niveau des territoires.

► **Rapport n° 4 - La Région a approuvé la définition et la mise en œuvre de règles de transparence financière et d'éthique dans ses relations avec les organismes de financement externe, en vue de faire barrage aux pratiques et dérives spéculatives auxquelles est exposé l'actuel système financier international.** Car bien que la communauté internationale ait mené depuis 2008 plusieurs initiatives pour lutter contre l'existence de paradis fiscaux, la législation française reste très insuffisante dans ce domaine.

A l'occasion de l'Assemblée plénière du 26 mars 2010, l'institution régionale avait décidé que « des critères éthiques seraient intégrés aux cahiers des charges des consultations bancaires ». En effet, cet article prévoit pour les établissements de crédit une obligation générale d'information sur leurs activités et leurs implantations dans les juridictions considérées comme non coopératives d'un point de vue fiscal.

Dans le cadre de cette décision, la Région demandera la transmission de l'ensemble de ces informations lors des consultations visant à contracter des emprunts d'une part, et la transmission de tous documents allant dans le sens d'une plus grande transparence aux candidats souhaitant contracter des emprunts d'autre part. Ainsi, la Région rejettera comme incomplètes et irrecevables les offres des candidats qui ne les fourniraient pas.

► **Rapport n° 10 - La Région a approuvé le budget supplémentaire 2010, dont 5M€ seront exclusivement affectés aux actions en faveur de l'emploi,** afin notamment de permettre l'accompagnement de dispositifs innovants dans ce domaine. Par ailleurs, ce budget supplémentaire 2010 prévoit également d'importants efforts de la Région dans les domaines de la santé, du social, de la prévention, de la formation professionnelle, des lycées, de la culture, de l'aménagement du territoire, ainsi que des aides régionales pour pallier les dégâts causés par les récentes intempéries.

**A l'issue de l'assemblée plénière, la Commission permanente a voté de nombreux dossiers pour les communes du Vaucluse :**

#### **Dans le domaine de l'aménagement du territoire :**

Dans une logique de solidarité, la Région a créé en décembre 2004, le Fonds de Solidarité Locale. Ce fonds, organisé en un appel à projets annuel, s'adresse aux petites communes rurales de moins de 2 000 habitants et dont le potentiel fiscal est inférieur à 750 € par habitant. Il s'agit de soutenir des investissements communaux non éligibles aux programmes de droit commun, mais présentant néanmoins un caractère indispensable et prioritaire à la vie locale.

. **Communes du Vaucluse bénéficiant du fonds de solidarité local pour un montant global de 508 318 €**

- **Commune de Saint Trinit** : Aménagement d'une aire de jeux.
- **Commune de Mérindol** : Acquisition de mobilier pour la mairie.
- **Commune de Saint Christol** : Réfection des peintures dans le groupe scolaire, la bibliothèque et la mairie.
- **Commune de Puget** : Acquisition de mobilier et de jeux pour l'école et la bibliothèque.
- **Commune de Lacoste** : Réhabilitation du sol d'une classe de l'école communale.
- **Commune de Blauvac** : Consolidation d'un mur de soutènement.
- **Commune de Peypin d'Aigues** : Réhabilitation d'une remise en garage communal/hangar.
- **Commune de Vitrolles en Luberon** : Création d'un réseau pluvial.
- **Commune de Travaillan** : Création d'un local de stockage.
- **Commune de Goult** : Travaux préalable à la restauration des fresques du XIVème siècle.
- **Commune de Grambois** : Aménagement et réhabilitation de bâtiments publics.
- **Commune de Buisson** : Mise en conformité des accès de la salle des fêtes.
- **Commune de Rustrel** : Création d'un jardin thématique.
- **Commune de la Bastidonne** : Réaménagement de la mairie et création de 2 bureaux.
- **Commune de Murs** : Rénovation de la salle du Conseil municipal.
- **Commune de La Bastide des Jourdans** : Aménagement intérieur de la nouvelle classe de l'école
- **Commune de Beaumont du Ventoux** : Aménagement d'un parking au hameau des Valettes.
- **Commune de Saint Martin de la Brasque** : Aménagement d'une aire, d'un loisir et d'un espace paysager.
- **Commune de Villars** : Réhabilitation et mise aux normes du « bar des amis ».
- **Commune d'Ansois** : Accessibilité et mise en sécurité de l'accès au foyer rural.
- **Commune de Beaumont de Pertuis** : Mise en sécurité de la salle Codonel et de ses abords.
- **Commune de Grillon** : Acquisition de mobilier pour des bâtiments communaux (mairie et cantine).
- **Commune Saignon** : Restauration d'un mur en pierre sèche.
- **Commune de Crillon le Brave** : Equipement de la salle polyvalente.
- **Commune de Saint Pierre de Vassols** : Remplacement de quelque tuile du toit de l'église.
- **Commune de Gignac** : Installation de mobilier urbain (accessibilité des toilettes et du point phone, local de rangement).
- **Commune de Puyvert** : Equipement de la salle polyvalente (mobilier et matériel).
- **Commune de la Tour d'Aigues** : Acquisition d'un camion benne avec épareuse.
- **Commune d'Auribeau** : Aménagement d'un parking.
- **Commune de Richerenches** : Création d'un réseau pluvial (chemin de l'air de détente).
- **Commune de Lagarde d'Apt** : Création de murets en pierre sèche « la ferre ».
- **Commune de Mirabeau** : Conception et réalisation d'une aire de jeux.
- **Commune de la Roque sur Pernes** : Acquisition d'un véhicule.
- **Commune de Cucuron** : Réhabilitation de l'éclairage public Cours Pourrières.